



CLASSIQUES
GARNIER

« Résumés », in KHALFALLAH (Nejmeddine), MOUCANNAS (Hoda) (dir.), *La Traduction du texte juridique. Prudence et imprudence du traducteur*

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-16130-1.p.0371](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-16130-1.p.0371)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2024. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

RÉSUMÉS

Hoda MOUCANNAS et Nejmeddine KHALFALLAH, « Introduction »

L'introduction pose la problématique de l'ouvrage, son intérêt et ses enjeux. Elle délimite le corpus qui englobe toute forme de discours formels (juridique, politique et diplomatique). Elle présente enfin les deux parties de l'ouvrage avec les thèmes des sous-sections pour en montrer la cohérence.

Hoda MOUCANNAS, « Entre erreur et imprudence en traduction, quelle(s) différence(s) ? »

Parler d'erreur et/ou d'imprudence revient à mettre face à face le tangible et l'intangible. L'erreur est observable, factuelle. L'imprudence/prudence sont observables à travers un comportement. En revanche, elles entretiennent des rapports avec le domaine de l'éthique et plus particulièrement celui de la faute. L'erreur et l'imprudence sont ici explorées dans le domaine de la traduction à travers des exemples qui posent autant de questions sur les relations floues entre ces deux notions.

Gaby CHAHINE, « Quand la prudence est faite ! Les malheurs du traducteur face au juge »

Repenser le traducteur, c'est redéfinir son rôle face au monde nouveau. Il est aujourd'hui invité à créer et à soutenir un équilibre nouveau : celui entre le droit et la langue. La mission est délicate mais le traducteur dispose déjà de l'arme puissante que représente l'avancée sans précédent du comparatisme et de son étude. Les juristes devraient désormais accueillir, avec davantage d'ouverture d'esprit, les différentes approches du droit afin de donner encore plus d'humain à leur travail.

Guillaume SURIN, « Traduire la loi en justice. Écriture de la loi et violence dans les œuvres de Franz Kafka, Walter Benjamin et Jacques Derrida »

La traduction d'un texte de loi devrait présupposer qu'il est toujours-déjà la traduction d'une Loi, pulpe de violence d'ordre mystique, étrangère à la justice. Nous tâcherons donc ici d'aborder comment la pensée et l'écriture de Franz Kafka, Walter Benjamin et Jacques Derrida ont cherché à traduire la loi en justice, en trempant leur style dans sa masse aveuglante.

Loyal MERHY, « La terminologie juridique au Liban. Ambiguïté et imprudence »

La spécificité des discours juridiques a été examinée en profondeur au cours des dernières décennies : l'opacité de la terminologie, les figements syntaxiques, la phraséologie du discours, la singularité des institutions judiciaires et en particulier, la dimension culturelle du droit... Nous partons de cette littérature pour mettre l'accent sur certaines contraintes terminologiques qu'affronte le traducteur arabe. Ainsi pensons-nous à l'ambiguïté, l'imprécision, l'erreur et l'imprudence.

Joëlle POPINEAU, « Imprudence et prudence en traduction juridique. Le cas des doublons juridiques ou *legal pairs* »

Comment traduire les doublons juridiques de l'anglais vers le français ? Est-ce qu'une traduction littérale est imprudente ? Ni suites synonymiques, ni archaïsmes, les doublons juridiques sont les témoins de la diglossie dans la construction du droit anglais. L'analyse du doublon juridique *I give, bequeath and devise* illustre l'approche juritraductologique en trois étapes (sémasiologique, droit comparé et onomasiologique) et propose une traduction prudente et correcte juridiquement parlant.

Nicolas ANDREUCCI, « En arabe dans le texte. Quelques problèmes de traduction en droit musulman »

Certains problèmes posés par la traduction des textes du droit musulman traditionnel, tels que les emprunts, seront envisagés, ici, du point de vue linguistique, culturel et juridique. L'accent sera mis sur les connaissances vers lesquelles doit se diriger le traducteur pour éviter des erreurs dont seule une bonne connaissance du droit musulman, à travers l'étude des ouvrages de « fondements du droit », pourra le préserver.

Sylvie MONJEAN-DECAUDIN et Bérengère DENIZEAU, « La traduction du délit d'association mafieuse italien à l'aune de la juritraductologie »

Cet article entend présenter la manière dont la juritraductologie constitue une aide précieuse pour le traducteur chargé de traduire des textes juridiques culturellement marqués, à l'image des lois italiennes créées pour lutter contre des phénomènes mafieux locaux. Les bienfaits d'une attitude collaborative entre acteurs du droit et de la traduction seront observés pour corroborer cette nécessité d'interaction et de comparaison, condition primordiale pour une mise en équivalence fructueuse.

Jahida NOURI, « La traduction juridique : entre prudence et imprudence »

Ce travail a pour objet une étude linguistique et une traduction dite spécialisée, effectuées sur un texte juridique. Elle porte sur le lexique français-arabe des droits de l'enfant en France et en Tunisie dans le domaine de la garde et de l'adoption afin d'en détecter les propriétés terminologiques, linguistiques et culturelles. Notre corpus est ainsi un échantillon de textes normatifs français et arabe, liés tous les deux aux droits de l'enfant en France et en Tunisie.

Jorge VALDENEBRO SÁNCHEZ, « De l'anisomorphisme culturel dans la traduction des termes juridiques français "dénonciation" et "plainte" en espagnol péninsulaire »

Le langage juridique, compte tenu de la particularité du droit, véhicule des notions propres à une communauté bien précise. Sur la base de ce principe et afin d'étudier comment les termes marqués culturellement par le système juridique dont ils font partie peuvent être traduits, nous effectuons une analyse des termes plainte et dénonciation, issus du droit français, et étudions, par la suite, les problèmes de traduction que ceux-ci présentent au sein de la culture juridique espagnole.

Nejmeddine KHALFALLAH, « La positivation des agressions sexuelles en Tunisie. 1860-1957 »

Ce travail explore le champ sémantique du terme *fāḥiṣa*, dans le Code pénal tunisien. Bien qu'il se réclame du droit positif, ce Code a puisé cette notion dans les vieilles références normatives de la culture arabo-islamique. Quelles

seraient les causes de cette dénomination, d'autant plus que les rédacteurs de ce Code, ou plutôt ses traducteurs, se sont évertués à l'épurer de toute influence religieuse et à le rattacher à un paradigme juridique sécularisé ?

Samah NASR, « Les termes du cyberdroit à la recherche d'équivalents arabes. De la création à l'harmonisation »

Les nouvelles technologies de l'information ont introduit de nouveaux concepts qui cherchent leur place dans la culture contemporaine et se voient accompagnés de nouvelles législations et d'un discours sociojuridique intéressant. Sur le plan terminologique, nous assistons à la diffusion de nombre de néologismes qui ne figurent pas encore dans des glossaires, d'où l'intérêt de cette étude terminologique : où trouver les termes et comment les décrire et les définir ?

Taciana CAHU BELTRÃO et Alvaro Dickson MOLINARES VALENCIA, « La pertinence de la juritraductologie dans la traduction du dialogue entre des juges étrangers »

Outre la communication juridique entre juges, il s'agit d'un dialogue entre systèmes juridiques, d'où l'importance de l'acte traducteur. Nous analysons, ici, la traduction d'un dialogue entre un juge d'un État membre et les juges de la CJUE, dans la procédure de renvoi préjudiciel. Ensuite l'acte traducteur sera analysé dans le dialogue entre les juges français et ceux de la Justice portugaise et brésilienne, dans l'instauration d'une commission rogatoire internationale.

Clara VALLI, « Enjeux de la terminologie juridique des *maqāṣid aš-šarī'a* d'Ibn 'Āšūr. Regard sur la traduction française et anglaise »

L'ouvrage publié en 1946 par Ibn 'Āšūr (1879-1973), *Maqāṣid aš-šarī'a al-islāmiyya*, a été traduit en anglais (2006) et en français (2017). Les termes juridiques issus du droit musulman classique trouvant difficilement des équivalents dans les langues européennes, cet article propose de fournir une analyse traductologique des choix opérés pour traduire des notions clés de ce corpus ayant trait au droit, à la politique et à la société.

Marina GIL ARANDA, « L'expression des relations diplomatiques dans le discours politique. Solutions (im)prudentes de traduction dans le cadre de l'OMC (EN>FR-ES) »

Le présent travail est consacré à la traduction dans le domaine diplomatique au sein de l'OMC. L'analyse d'un corpus de comptes rendus de réunions et leurs traductions (anglais>espagnol-français) permet de montrer les ressources linguistiques utilisées par les délégués des États membres de l'OMC pour exprimer leurs relations avec les autres membres ainsi que de comparer les solutions de traduction en espagnol et en français qui verbalisent ces relations.

Roudouan EL ATTARI, « Le code de la famille marocain "*La Mudawwana*". Écueils de traduction »

Le présent article s'inscrit dans le cadre d'une réflexion autour de la problématique de médiations socioculturelles posées par la traduction des textes juridiques. Il observe les contraintes et les contextes liés à la nature même du texte, et sont susceptibles de générer un excès de prudence dans le domaine des équivalents culturels et cela à travers l'analyse du Code de la famille marocain, *Al-Mudawwana*, en langue arabe et sa traduction en langue française.

Conclusion

Le résultat des travaux présentés montre que la prudence dans le domaine traductique n'est pas une simple disposition de l'esprit, mais un processus global de vérification qui se déclenche à la quête non seulement des équivalences mais aussi des éléments contextuels de la réception.